

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2822

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2822**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Présentation de l'association Techtera

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative.

Sa position de leader européen sur les textiles fonctionnels est désormais reconnue. En effet, le territoire rhônalpin produit 12,5 % du tonnage européen (plus de 300 000 tonnes) représentant près de 2 milliards de chiffre d'affaires, concentre 10 000 emplois qualifiés et se compose d'un tissu régional très dynamique regroupant 140 entreprises parmi lesquels des leaders mondiaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.). La présence de centres techniques et acteurs académiques reconnus tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer ce leadership.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien au pôle de compétitivité Techtera afin de :

- faire émerger des projets collaboratifs et de favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

Bilan de l'activité conduite en 2011

L'association regroupe 108 acteurs des secteurs privé et public, dont 80 % d'entreprises et 61 % de petites et moyennes entreprises (PME).

La stratégie 2009-2012 de Techtera s'organise, d'une part, autour de la structuration d'un pôle au service de la diffusion de l'innovation dans le tissu industriel textile rhônalpin et, d'autre part, autour de 3 grands enjeux technologiques identifiés par les industriels de la filière comme déterminants pour leur avenir :

- retrouver la maîtrise de l'innovation dans la filière amont pour bénéficier de matières premières innovantes de qualité,
- renforcer la multifonctionnalité des textiles en innovant sur les technologies mises en œuvre sur différentes fonctionnalités (antibactérien, acoustique, dermato textile, communiquant, auto-nettoyant, etc.),
- innover sur la composante "matériau souple technologique".

Le travail en réseau mené par le pôle, avec le développement d'une méthodologie d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets de recherche et développement, s'est concrétisé par la montée en puissance des projets issus du Fonds unique interministériel, de l'Agence nationale de la recherche, d'OSEO ou encore d'appels à projet européens labellisés par Techtera avec, en 2011, 16 projets labellisés, dont 10 financés. A ce jour, il est constaté qu'un membre de l'association sur 2 est partenaire d'un projet.

On retiendra plus particulièrement en 2011 :

- l'animation de 11 "ateliers de l'innovation" pour un total de 325 entreprises participantes,
- la mise en place de l'action Car'Tex visant à mieux connaître les compétences rares et mobilisables dans la filière textile en Rhône-Alpes. Cette action permet d'identifier les savoir-faire "homme-machine" qui sont sous-utilisés ou en passe d'être perdus et qui pourraient être différenciateurs en termes d'innovation et de compétitivité. En 2011, 11 entreprises ont été auditées,
- l'accompagnement de 38 projets de recherche et développement, de 16 projets labellisés, de 10 projets financés pour un montant total de 36,9 M€ de fonds publics et privés,
- un développement international vers 5 pays cibles (Japon, Allemagne, Corée du Sud, Canada, Tunisie).

Plan d'actions pour 2012

Dans le contexte d'un audit national sur les pôles de compétitivité, les objectifs poursuivis en 2012 par le pôle concerneront :

- l'organisation de 16 "ateliers de l'innovation" répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle,
- l'accompagnement de 30 projets collaboratifs de R&D dans le cadre des projets européens Eureka, des projets soutenus par l'Agence nationale de la recherche ou encore par le Fonds unique interministériel dédié aux pôles de compétitivité,
- l'intensification de la présence du pôle dans les réseaux nationaux du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique,
- des actions de communication interne et externe pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du pôle et de la filière vis-à-vis des autres secteurs d'activité : nouvelle version du site web, conférence de presse annuelle, diffusion de communiqués de presse,
- le développement d'actions internationales avec les grands filateurs japonais, indiens, israéliens et allemands, des laboratoires étrangers et des clusters européens,
- le renforcement des actions d'intelligence économique du pôle,
- l'accompagnement collectif des PME dans la mise en place d'un outil sectoriel d'évaluation des impacts environnementaux des produits développés par les entreprises ou dans l'intégration d'un réseau du textile éthique (Altertex),
- la poursuite du projet Car'Tex avec l'identification des savoir-faire de 69 entreprises,
- la participation à des salons professionnels en lien avec le textile mais aussi les secteurs connexes (Expoprotection, Pollutec, RTS, etc.).

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2012, d'un montant global de 801 000 €, est présenté ci-dessous :

Recettes	Montant (en €)
Union européenne	25 000
Communauté urbaine de Lyon	75 000
Région Rhône-Alpes	200 000
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	10 000

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	20 000
Etat - direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	200 000
adhésions et recettes privées	143 000
Mistral (prestations privées)	18 000
valorisation temps et mise à disposition fournitures et loyers	110 000
Total	801 000

Dépenses	Montant (en €)
salaires	388 000
frais de fonctionnement	253 000
déplacements	30 000
prestations externes	110 000
Mistral	20 000
Total	801 000

Evaluation et suivi des activités et des résultats du pôle

Techtera mettra en avant dans son rapport d'activité annuel les retombées locales de ses actions et les synergies dégagées avec la stratégie et les projets de développement économique soutenus par la Communauté urbaine. Son activité sera évaluée notamment par des critères quantitatifs et qualitatifs détaillés dans la convention présentée à l'approbation du Conseil.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine de Lyon

Il est proposé que la Communauté urbaine soutienne l'association Techera à hauteur de 75 000 € pour l'année 2012. Ce financement est destiné à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Techtera. Ce financement intègre le soutien à l'animation du pôle à hauteur de 60 000 € et une contribution spécifique en 2012 de 15 000 € pour le projet CarTex.

La Communauté urbaine de Lyon a versé à l'association Techtera une subvention de 75 000 € en 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2012 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Techtera,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP02O2062.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.